

## Comptes et règlements de comptes « à la marollienne » ?

Une situation survenue récemment dans les Marolles pourrait passer pour une querelle de village sur fond de mobilisation contre le parking sous la place du Jeu de Balle. En réalité, elle révèle les pratiques douteuses d'associations où l'on retrouve Anne-Marie Appelmans, ancienne secrétaire générale de la FGTB Bruxelles, et leurs liens avec la Ville de Bruxelles.

Le 26 février 2015, le Bourgmestre de Bruxelles Yvan Mayeur organise une conférence de presse dans le commissariat de police des Marolles. Il annonce l'abandon du projet de parking souterrain sous la place du Jeu de Balle. Décidé quatre mois plus tôt, ce projet avait suscité une vaste levée de boucliers et une mobilisation citoyenne dont la locomotive fut la Plateforme Marolles, qui lança coup sur coup une pétition recueillant plus de 23.000 signatures en trois semaines, une demande de classement patrimoniale de la place, une semaine d'activités pour célébrer les 142 ans de présence du Vieux Marché, etc.

Aux côtés du bourgmestre, face aux journalistes, se trouve notamment Anne-Marie Appelmans, la présidente du Comité général d'action des Marolles (CGAM). Cette association a pour objet social de « *lutter contre la déshumanisation croissante des structures urbaines actuelles* », « *développer la participation des habitants aux décisions relatives au développement urbain* » ((Statuts de l'ASBL CGAM.)), et dispose pour ce faire de subventions publiques et d'une équipe de huit équivalents temps plein. Mais dans l'émoi qui a suivi l'annonce d'un parking sous le Jeu de Balle, le CGAM s'est surtout distingué par son absence auprès des habitants...

Plutôt que soutenir leur mobilisation et remplir sa mission première, il a diffusé un communiqué à la conférence de presse d'Yvan Mayeur le 26 février, dans lequel sa présidente reproche à la Plateforme Marolles ses « *slogans simplificateurs* » et ses « *messages musclés* » opposant un « Non » catégorique au parking ((Communiqué de presse du CGAM, 26/2/2015.)). Une critique étonnante de la part d'une association née suite à la Bataille des Marolles de 1969 : à l'époque, le mot d'ordre des Marolliens pour s'opposer aux projets d'extension du Palais de Justice, était déjà « Non ». Il s'était déjà trouvé des gens pour critiquer ce slogan « *infantile* » ((Comme le dénonçait à l'époque Jacques Van der Biest dans « [La bataille des Marolles](#) », RTBF, 1969.)), qui avait toutefois porté ses fruits !

### « Une solution entre Marolliens »

Selon Yvan Mayeur, le CGAM lui a « *donné son concours* » pour trouver une « *solution alternative* » ((Communiqué de presse d'Yvan Mayeur, 26/2/2015.)) au creusement d'un parking sous le Jeu de Balle. Une séquence médiatique lui permettant à la fois de se présenter comme un bourgmestre « *à l'écoute des habitants* », « *qui défend les Marolles* » ((Yvan Mayeur sur Twitter, 15/3/2015.)), mais également de parler d'une « *concertation* » ((Yvan Mayeur sur Twitter, 26/2 et 15/3/2015.)) et de faire dire à la presse que « *les associations sont satisfaites de l'accord* » ((Télé Bruxelles, 26/2/2015.)). Le bourgmestre est content. Le CGAM aussi. C'est un win-win !

Mais dans le quartier, cette autoproclamée « *solution entre Marolliens* » ((Yvan Mayeur sur Twitter, 27/2/2015 et sur [Télé Bruxelles](#), 15/3/2015.)) est loin de faire l'unanimité. En réalité, elle n'abandonne pas le projet d'un parking souterrain dans les Marolles, qu'elle déplace à 500 mètres de là. Pour les habitants de l'immeuble de logement social des Brigittines, cette « *solution* » suppose le creusement d'un parking

d'environ 400 places sous leurs pieds. Et pour les échoppiers du Vieux Marché, elle signifie le déplacement de leur site de stationnement actuel.

De plus, la décision de la Ville a été décrétée en l'absence de toute concertation avec les principaux concernés... Si ce n'est une enquête « *sur le terrain* » ((CGAM sur Twitter, 16/3/2015.)) dont le lecteur appréciera la rigueur scientifique : expédiée en un temps record, après l'annonce de la « *solution* », elle a été menée par le CGAM. Inutile de préciser qu'aux questions posées par l'association défendant les décisions de la Ville, « *la plupart des gens interpellés* » ont répondu en soutenant celles-ci. C'est parfois tellement simple, la concertation...

## Représailles

Parmi les habitants, commerçants et amis du Vieux Marché qui se sont activement investis dans la Plateforme Marolles pour s'opposer au projet de parking initialement prévu sous la Place du Jeu de Balle, il y a Manu Brocante. Manu a toujours habité dans les Marolles. Il doit son surnom au café « La Brocante », au-dessus duquel il est né et où il a jadis travaillé. Le 27 novembre 2014, il a décoré son gilet orange de slogans contre le parking et l'a porté quotidiennement jusqu'au 26 février 2015...

Ce soir-là, autour de la place du Jeu de Balle, on fête l'abandon du projet de parking. Mais l'étonnant duo médiatique Mayor-Appelmans a laissé un goût amer dans la bouche de nombreux habitants et commerçants. Certes, ils savent que la tentative de récupération du CGAM est grossière. Mais ils avalent mal ce qu'ils ressentent comme une partie qui s'est jouée dans leur dos, une confiscation de leur victoire et un pied de nez à leur revendication d'une véritable concertation sur les problèmes de mobilité dans les Marolles (([Lettre de la Plateforme Marolles à la Ville de Bruxelles](#), 18/12/2014.)).

Manu téléphone à la présidente du CGAM et laisse sur son répondeur un message exprimant en termes peu diplomatiques ce qu'il pense de ses manières. Manu connaît bien Mme Appelmans : c'est elle qui lui loue l'appartement où il habite depuis un an. Plus exactement : Manu paye son loyer à l'ASBL Chez Albert, créée par Mme Appelmans pour « *pérenniser et défendre la mémoire de l'action militante d'Albert Faust* » ((Statuts de l'ASBL Chez Albert.)), son ex-mari et leader syndical du SETCa, décédé en 2004.

Également native du quartier, Mme Appelmans se dit volontiers adepte des règlements de compte « à la marollienne », selon ses propres mots (comprendre : sans excès de diplomatie ou de politesse). Ce qui ne l'empêche pas d'être aussi coutumière du dépôt de plainte pour harcèlement à son égard. Et la voilà qui accuse Manu, trois semaines après son message vocal, de « *harcèlement et injures* ». Dans la foulée, celui-ci reçoit une lettre recommandée cachetée par le CGAM mais à en-tête de l'ASBL Chez Albert ((Courrier du 16 mars 2015 de l'ASBL Chez Albert.)), le sommant de quitter son appartement... avec un préavis d'un mois.

Ce renon particulièrement court est certes prévu dans la convention d'occupation rédigée par Chez Albert et signée par Manu. Mais selon les avis juridiques qu'il a récoltés, la convention n'échappe pas à la loi sur le bail de résidence principale qui octroie tout de même quelques droits élémentaires aux locataires. C'est ce que Manu a fait valoir à l'ASBL Chez Albert (même si c'est le CGAM qui a signé la réception du recommandé), recevant pour toute réponse une nouvelle sommation de quitter les lieux pour le 30 avril. Et la menace qu'à cette date « *le CGAM fera fermer les compteurs d'électricité et de gaz à sa charge* » ((Courrier de l'ASBL Chez Albert, 16/4/2015.)).

C'est à ce stade du récit qu'une précision s'impose : l'ASBL Chez Albert n'est pas

propriétaire de l'appartement loué par Manu. Elle en dispose grâce aux faveurs du CPAS de Bruxelles. Ce qui rend la situation plus absurde encore : Manu émargeant actuellement au même CPAS, ce dernier devra se préoccuper de lui retrouver un logement s'il est mis à la rue !

À l'heure d'écrire ces lignes, voilà où en est cette affaire qui soulève nombre de questions. Quels sont les liens entre le CGAM, Chez Albert, Anne-Marie Appelmans, le CPAS... ? Qui procède, au juste, à la tentative de mettre Manu à la porte de son domicile ? De quel droit une ASBL peut-elle sous-louer à sa guise un appartement de la Ville, avec une convention qu'elle se réserve le droit de résilier à tout moment ? Pour trouver des réponses et identifier les imbrications en jeu dans cette situation, il faut remonter d'une grosse décennie en arrière...

### « *Le cadavre de ton ennemi* »

En 2002, Mme Appelmans est évincée du poste de secrétaire générale de la FGTB Bruxelles qu'elle occupait depuis 1989. L'état-major de la FGTB l'accuse notamment d'« *utilisation incontrôlable des fonds* » ((« [Une plainte pour harcèlement](#) », La Dernière Heure, 17/3/2003.)) : des flux financiers suspects ont eu lieu des caisses du syndicat, via des ASBL qu'elle gérait, vers une société qu'elle administrait. En 2003, elle est inculpée, placée sous mandat d'arrêt et passe trois semaines en détention préventive ((« [La terreur Appelmans](#) », La Dernière Heure, 17/3/2003.)). L'ancienne « *pasionaria* de la FGTB » (([Le Soir](#), 18/10/2002.)) clame son innocence et dénonce un « *complot politique* » ((« [Anne-Marie Appelmans se défend en justice](#) », La Libre Belgique, 4/12/2002)). Mais le dossier d'instruction est jugé « *accablant* » par la presse ((« [Appelmans nie la magouille mais reste sous les verrous](#) », SudPresse, 18/3/2003 + « [Corruption, travail en noir: séisme à la FGTB !](#) », La Dernière Heure, 14/3/2003.)) et certains de ses co-accusés, dont son acolyte Rudy Nerinckx ((Lire l'encadré « *Un certain mélange de genres* »)), sont en aveux pour le volet « *corruption* » du dossier ((« [Appelmans nie la magouille mais reste sous les verrous](#) », SudPresse, 18/3/2003.)).

Mme Appelmans est lâchée de toutes parts. Elle entame une traversée du désert au cours de laquelle, confessera-t-elle plus tard, elle adopte ce dicton : « *Attends au bord de l'oued et tu verras passer le cadavre de ton ennemi* » ((« [Je sors d'un tunnel de plus de 5 ans](#) », La Libre Belgique, 13/6/2006.)). Tout un programme... Dans certains cénacles, on s'inquiète du sort de cette « *forte tête et grande gueule* », réputée « *excessive* » et « *imprévisible* » (([Le Soir](#), 18/10/2002.)).

### Une faveur du CPAS

En 2007, le CPAS de Bruxelles, alors présidé par Yvan Mayeur (PS), passe un accord avec l'Échevin des Propriétés communales, Mohamed Ouriaghli (PS) : le CPAS prend en charge le rez-de-chaussée commercial d'une maison des Marolles appartenant à la Régie foncière, afin de le mettre gratuitement à disposition d'Anne-Marie Appelmans.

Officiellement, il s'agit de rendre accessibles les archives du défunt Albert Faust, dans un ancien magasin de chaussettes doté d'une belle devanture. Une partie des livres, disques et films de l'ancien leader syndical y sont ainsi stockés... dans des caisses. Il faudra attendre environ deux ans avant que la « *Bibliothèque d'Albert Faust* » soit aménagée. Derrière l'inscription « *Chez Albert* » peinte en vitrine, le passant peut certes apercevoir des affiches, des étagères et des piles de livres. Mais, hormis de rares expositions organisées par d'autres et quelques activités le plus souvent privées, le local est resté fermé au public depuis 2007.

Pourquoi le CPAS a-t-il voulu jouer les intermédiaires entre la Régie foncière et Anne-Marie Appelmans ? Habituellement, la Régie foncière loue elle-même ses locaux, comme c'est le cas des appartements de la maison en question. D'autre part, le CPAS semble loin ici de ses missions sociales. A-t-il estimé que cette activité était ce dont le quartier avait le plus besoin ? A-t-il voulu éviter à cette initiative culturelle si dynamique la pénible tâche de se constituer en ASBL et de devoir demander les subventions qui lui permettraient de payer un loyer ?

### **Après le rez-de-chaussée, le premier étage**

En 2009, l'instruction judiciaire de « l'affaire Appelmans » est clôturée : son inculpation est confirmée pour « *faux et usage de faux, fraude fiscale, association de malfaiteurs, escroquerie, faux dans les comptes annuels et corruption active* » ((« [Fin de l'enquête sur la FGTB, neuf inculpations](#) », 7sur7, 9/1/2009.)).

En septembre 2010, Mme Appelmans devient présidente du CGAM ((Lire l'encadré « Un certain mélange de genres ».)). Deux mois plus tard, l'ASBL Chez Albert est créée. Parmi ses fondateurs, Anne-Marie Appelmans, Rudy Nerinckx (désigné au poste de trésorier) et une ASBL qu'ils gèrent ensemble : Formation Travail et Santé (FTS) ((Lire l'encadré « Un certain mélange de genres ».)). L'objet social de Chez Albert ne se limite pas à la mise « à disposition du public » des livres d'Albert Faust. Ses statuts affichent des ambitions bien plus grandes, notamment « *soutenir toutes les formes de cultures artistiques, philosophiques, politiques* », « *favoriser les liens sociaux locaux entre les habitants du quartier* », etc. ((Statuts de l'ASBL Chez Albert.)) Aussitôt créée, l'ASBL signe avec le président du CPAS Yvan Mayeur un avenant au contrat conclu en 2007 avec Anne-Marie Appelmans : Chez Albert reprend à son nom les droits et obligations dudit contrat de mise à disposition gratuite du local ((Contrat de mise à disposition entre le CPAS de Bruxelles et l'ASBL Chez Albert.)).

Craignant peut-être de perdre son appartement et sa maison familiale des Marolles si le vent judiciaire tournait mal, Mme Appelmans convainc la Ville de Bruxelles de lui louer l'appartement situé au-dessus du local où les archives d'Albert Faust prennent la poussière. En 2012, le logement se libère et le CPAS (toujours présidé par Yvan Mayeur) l'intègre dans sa convention avec l'ASBL Chez Albert. Pour ce logement de trois pièces, le CPAS demande un loyer mensuel d'environ 400€.

De conséquents travaux de rénovation sont alors entrepris dans l'appartement. Mais peu de temps après, un nouveau chantier est entamé... pour enlever une partie des installations venant d'être posées. Finalement, Mme Appelmans n'habitera jamais dans ce logement. Est-ce parce qu'entretemps la menace judiciaire s'est éloignée des inculpés de « l'affaire Appelmans » ?

En effet, en juillet 2012, le Parquet financier de Bruxelles déclare la prescription atteinte dans le dossier des malversations financières à la FGTB. Mais à tort. Le Parquet attend alors, à nouveau sans rien faire, jusqu'en mai 2014 où il déclare l'action publique éteinte ! Au grand dam du juge d'instruction, des parties civiles (la FGTB et la Communauté française) et du Président de la Chambre du Conseil... lequel déplorera que l'affaire ait manifestement « *été remise pendant plusieurs années afin d'aboutir à la prescription* » et dénoncera les « *retards inexplicables et inexpliqués* » du Parquet ((« [La chambre du conseil flingue le Parquet de Bruxelles](#) », M Belgique, 10/10/2014.)).

### **Un appartement, deux loyers ?**

Résultat des courses : l'appartement de la Régie foncière, celui qui est loué au CPAS pour être mis à disposition de l'ASBL Chez Albert, a finalement été... sous-loué. Manu Brocante en est l'actuel locataire, en vertu d'une convention pour le moins originale tant elle est courte (4 articles), vague et précaire. Outre le paiement de son loyer mensuel de 450€, il est aussi censé « *veiller sur la sécurité de la bibliothèque d'Albert Faust et rendre des services de conciergerie* » ((Convention d'occupation entre l'ASBL Chez Albert et 'Manu Brocante'.)).

Ce loyer exclut l'arrière pièce de l'appartement, censée être un bureau du CGAM. Un nouvel échange de bons procédés avec l'ASBL Chez Albert, qui, pour pallier à l'absence d'activités dans la « Bibliothèque d'Albert Faust », accueille ainsi les permanences de « Clic Marolles » : « *un espace public numérique* » ((Promotion internet du CGAM.)) organisé par le CGAM afin de proposer « *des cours d'initiation à l'informatique pour lutter contre l'exclusion sociale* » ((Rapport annuel 2013 de la Fondation Roi Baudouin.)).

La lecture des comptes de Chez Albert montre le caractère dormant de cette ASBL : hormis payer et refacturer un loyer et des charges, ses dépenses et ses recettes sont nulles. Officiellement, Chez Albert ne perçoit pas de loyer de la part du CGAM, mais il lui fait payer une « *participation aux charges* » depuis plusieurs années. Cette « *participation* » a coûté au moins 2700€ au CGAM en 2013, et son conseil d'administration l'a chiffrée à 3800€ dans son budget 2014. Pour comparaison, Chez Albert a dépensé à peine 600€ de charges en 2013 (à la fois pour le rez-de-chaussée et l'appartement du premier étage). L'ASBL créée par Anne-Marie Appelmans fait donc payer au CGAM, dont elle est présidente, des « *charges* » quatre à six fois supérieurs à ce qu'elles coûtent en réalité. Ce qui fait cher pour une pièce inoccupée ! Car, derrière la porte fermée de la « Bibliothèque d'Albert Faust », les ordinateurs de « Clic Marolles » (douze PC financés par la Fondation Roi Baudouin en 2013) sont restés éteints...

Il faudra attendre fin avril 2015, pour apercevoir un début de mouvement derrière les vitrines de Chez Albert. Deux mois après la « *solution entre Marolliens* », le CGAM cherche peut-être à redorer son blason. Plus prosaïquement, l'association se réorganise, après avoir dû quitter un autre rez-de-chaussée commercial qu'elle louait depuis 2013. Avec son siège social et le local de Chez Albert, c'était sa troisième « *antenne* » ((Rapport d'activités 2013 du CGAM.)) dans le quartier. Le conseil d'administration du CGAM voulait ainsi se doter d'une « *meilleure visibilité* » ((Rapport d'activités 2013 du CGAM.)). Encore fallait-il avoir les moyens d'assumer les frais d'occupation de trois locaux... et toutes ces charges !

## **Malaise**

Faut-il le préciser, l'intention de cet article n'est pas de supposer qu'une association doit être complètement assimilée à sa présidente ou à son conseil d'administration. Pas question non plus de faire indéfiniment porter à une personne la réputation d'une accusation passée. En l'occurrence, Mme Appelmans n'a d'ailleurs pas été condamnée pour les faits qui lui étaient reprochés dans « l'affaire FGTB » : le Parquet de Bruxelles a déclaré la prescription.

Les questions posées ici sont de nature publique. Il s'agit de l'utilisation de subventions et de locaux publics. Mais aussi d'un quartier, de la vie de ses habitants, de l'associatif qui existe en leur nom. Et qui se permet parfois de parler un peu vite à leur place !

Gwenaël Breës

## Un certain mélange de genres

**On l'a compris en tirant les fils de l'histoire de « Chez Albert » : la confusion règne quelque peu entre Mme Appelmans et ses différentes casquettes associatives...**

En 2002, la hiérarchie de la FGTB a renvoyé la patronne de sa section bruxelloise pour deux motifs :

- « **Utilisation incontrôlable des fonds** » ((« [Une plainte pour harcèlement](#)« , La Dernière Heure, 17/3/2003.)). Le responsable syndical qui est à l'origine de l'enquête interne de la FGTB, explique ainsi ce qui a motivé son geste : « *Quand on recule les limites, il n'y a plus de limites* » ((« [FGTB : les raisons d'une exclusion](#)« , Le Soir, 22/10/2002.)). L'expert comptable désigné par le juge d'instruction confortera les accusations de la FGTB, en concluant « *à l'absence d'explications* » pour des sommes chiffrées à « *plusieurs dizaines de millions d'anciens francs belges et qui avaient été utilisées à d'autres fins que les fins auxquelles elles étaient légalement destinées* » ((« [La chambre du conseil flingue le Parquet de Bruxelles](#)« , M Belgique, 10/10/2014.)).
- « **Gestion désastreuse du personnel** » ((« [Une plainte pour harcèlement](#)« , La Dernière Heure, 17/3/2003.)). Des plaintes pour harcèlement moral sont déposées à l'encontre de celle que d'anciens subordonnés décrivent comme « *une comédienne* » ((« [Le vrai visage d'Appelmans](#)« , La Dernière Heure, 16/3/2003.)), qui « *crie, tempête, pleure souvent* » ((Le Soir, 18/10/2002.)). Certains ont témoigné de méthodes qui n'avaient rien de social : « *chantage à l'emploi* » ((« [FGTB: Appelmans virée !](#)« , La Dernière Heure, 17/10/2002.)), « *menaces verbales, licenciement sec et abusif, elle ne reculait devant rien. Des gens ont fait et font encore des dépressions à cause d'elle* » ((« [Une plainte pour harcèlement](#)« , La Dernière Heure, 17/3/2003.)).

**Mme Appelmans a toujours réfuté ces accusations**, concédant toutefois que sa comptabilité était « *chaotique* » et « *désastreuse* » ((« [La FGTB voulait ma tête](#)« , La Libre Belgique, 18/10/2002.)). Ses contradicteurs lui reconnaissent par ailleurs certains talents. On la dit experte en subsides et fine connaisseuse des rouages administratifs des ASBL. Et en matière de bien-être des travailleurs, elle n'a de leçon à recevoir de personne... Psychologue de formation, elle a été la présidente de Travail et Santé (une ASBL de la FGTB).

**Après son licenciement du syndicat, elle fonde Formation Travail et Santé (FTS)**, une association active « *dans le domaine de la santé des travailleurs* » qui avait notamment pour objet de former « *des délégués d'entreprises dans un but de prévention* » ((Statuts de l'ASBL Formation Travail et Santé.)). En 2008, FTS ajoute une corde à son arc : les titres-services. Et en 2009, une petite sœur au nom très proche voit le jour : FTS Titres-Services, créée pour « *promouvoir l'emploi en milieu ordinaire accessible prioritairement aux personnes handicapées physiques ou mentales* » ((Statuts de l'ASBL FTS Titres-Services.)). Une activité florissante, si l'on en croit les comptes de FTS : ceux-ci annoncent un chiffre d'affaire de 716.000€ en 2011, un bénéfice de 350.678€ en 2012, 651.249€ de « *produits exceptionnels* » la même année, ou encore un montant de 537.954€ de rémunérations et avantages sociaux directs correspondant à... un seul équivalent temps plein ! Malgré ces résultats fructueux, FTS décide de se saborder en 2013. Non sans laisser un gros défaut de paiement à l'ONSS (32.000€) et léguer un petit actif net au CGAM (700€). La même année, sa cadette FTS Titres-Services transfère quant à elle son siège social à l'adresse du CGAM. Avant de se dissoudre également en 2014...

**C'est en 2010 que Mme Appelmans devient présidente du CA du CGAM.** Un rôle qu'elle va incarner à sa manière, devenant peu à peu omniprésente dans le quotidien de l'équipe. Laquelle n'est plus dotée d'un coordinateur depuis 2013, le conseil d'administration ayant décidé de ne pas remplacer la dernière personne ayant occupé le poste et qui l'a quitté pour incompatibilité d'humeur avec la présidente. Dans l'associatif des Marolles, il se dit diplomatiquement que le CGAM est « en crise »...

**Une poignée de personnes suit Mme Appelmans dans les différents CA de ces ASBL.**

Ainsi, le trésorier de Chez Albert fut l'administrateur délégué de FTS Titres-Services, association qui avait pour présidente l'épouse du trésorier du CGAM, dont elle est également membre, à l'instar du président de Chez Marcel. Ce petit monde est en partie issu des milieux du PS et d'anciens de la FGTB. Tel Rudi Nerinckx, fidèle de la première heure : « *Ce qu'Anne-Marie imaginait, Rudi le concevait. Pourtant, il n'a aucun diplôme de comptable, mais c'est ce qu'on appelle un financier. Un type qui peut tout manipuler dans les comptes pour obtenir ce dont il a besoin* » ((« [La terreur Appelmans](#)» , La Dernière Heure, 17/3/2003.))... La FGTB n'a toutefois pas gardé un souvenir impérissable de Rudi Nerinckx : elle l'avait licencié en 2001 pour « *incompétence* » et « *gestion chaotique* » ((« [FGTB : les raisons d'une exclusion](#)» , Le Soir, 22/10/202.)). Mme Appelmans l'avait ensuite réengagé dans l'une de ses sociétés, à laquelle elle comptait sous-traiter la comptabilité de la FGTB !

**Si la confusion existe dans les organes dirigeants, elle se manifeste aussi à d'autres niveaux.** Ainsi, ces travailleurs du CGAM mis à contribution sur le chantier de rénovation du local et de l'appartement de Chez Albert. Ou encore, les nettoyages du domicile de la présidente du CGAM par l'« *équipe d'hommes à tout faire* » ((Promotion internet du CGAM.)) du « BricoDépannage », un service créé par le CGAM pour effectuer « *tous ces petits travaux que vous ne pouvez pas réaliser vous-même* » et à qui il est arrivé de travailler pour d'autres administrateurs de l'ASBL sur des chantiers situés à plusieurs kilomètres des Marolles, bien loin du « *territoire d'action* » ((Rapports d'activités du CGAM.)) exclusif de ce service. Mais on ne va tout de même pas pinailler pour des prestations qui coûtent seulement 5€ de l'heure...